Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 956

Artikel: Les faiblesses du fédéralisme
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011083

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public 956

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 22 juin 1989
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Les faiblesses du fédéralisme

Dans une récente interview à la *Neue Zürcher Zeitung*, l'ancien procureur tessinois Paolo Bernasconi a vivement pris à partie les cantons, coupables d'avoir négligé de développer leur collaboration en matière de lutte contre le trafic de drogue. Particulièrement visée, la Conférence des directeurs de justice et police, compétente pour créer les instruments de coordination nécessaires et qui a totalement failli à sa tâche, alors même que les ministères publics cantonaux ont signalé depuis plusieurs années déjà le besoin d'une coopération accrue.

Ces remarques critiques de Bernasconi mettent en évidence une faiblesse fondamentale du fédéralisme helvétique, trop souvent pris en défaut lorsqu'il s'agit de répondre à des problèmes nouveaux; face à une situation insatisfaisante, les cantons et l'opinion publique ont tendance à se tourner vers l'Etat central et à attendre de lui les solutions nécessaires.

On a pu observer ce phénomène la semaine dernière lorsque le Conseil des Etats a adopté sans débat un renforcement du service de lutte contre le trafic de drogue au sein du Ministère public fédéral: pas un mot sur les raisons qui exigent aujourd'hui ce rattrapage, sur l'action lacunaire des cantons. Il ne suffit pas, comme l'a fait un député neuchâtelois, de rappeler la prééminence de droit des cantons dans cette lutte et l'avantage de fait dont disposent leurs polices et justices, plus proches du terrain et donc mieux à même de conduire les enquêtes. Encore faut-il mettre en valeur ces avantages potentiels pour que l'action soit efficace.

En matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, la situation n'est guère différente. Dans le premier domaine, les cantons disposent d'une large autonomie explicitement réservée par le droit fédéral. Mais après bientôt une décennie, le bilan est mitigé (DP 914): plusieurs cantons n'ont pas encore élaboré leur plan directeur et nombre de communes ne disposent toujours pas d'un plan d'utilisation du sol. Ces lacunes ont conduit à ouvrir une procédure de révision législative.

Scénario très proche dans la protection de l'environnement: la réalisation des objectifs fédéraux dépend pour l'essentiel d'une application consciencieuse de la législation et de la mise en œuvre de mesures spécifiques par les cantons et les communes; or à l'échéance du 1er mars dernier, aucun canton n'avait adopté son plan de mesures de lutte contre la pollution de l'air. Et déjà des voix se font entendre pour que Berne renforce ses prescriptions, alors même que les ressources de la législation en vigueur sont loin d'être épuisées.

Dans les trois domaines mentionnés, les cantons disposent soit de compétence propres — la lutte contre le trafic de drogue — soit d'une autonomie plus ou moins grande dans l'exécution des tâches. Dans les trois cas, l'engagement insuffisant des cantons conduit à des résultats insatisfaisants qui, à leur tour, justifient révisions législatives et renforcement du rôle de l'Etat central. A terme, le fédéralisme ne peut survivre à une telle logique perverse.

Quelles que soient les modalités de répartition des compétences entre Confédération et cantons, les rapports entre les deux niveaux de pouvoir sont empreints d'un formalisme paralysant. On aimerait voir un peu plus d'audace dans les relations entre gouvernements et Conseil fédéral; des conseillers d'Etat qui prennent langue avec le Département fédéral de justice et police pour exposer les problèmes auxquels ils sont confrontés dans la lutte antidrogue et imaginer la collaboration nécessaire; des conseillers fédéraux qui réunissent les magistrats cantonaux responsables de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement par exemple, pour faire le point de la situation, décider d'objectifs intermédiaires, fixer des échéances, imaginer des mesures d'aide et de collaboration. Bref que se nouent des relations politiques, que la volonté de

JD

(suite en page 3)

RADIO-ACIDULE

Mais où est donc passé le micro ?

(*pi*) Une voix sympathique s'est partiellement et momentanément éteinte dans le paysage radiophonique lausannois: celle de Radio-Acidule, dont le bureau a décidé la suspension temporaire des émissions à la suite de vols de matériel et de tensions avec les animateurs, tous bénévoles. S'il n'y a aucune raison de dramatiser cette crise probablement passagère (à l'assemblée générale de lundi, il était question de reprendre les émissions à la fin du mois), elle est l'occasion de quelques réflexions sur le rôle et les moyens des radios locales.

Fondée et soutenue par les partis de gauche et les syndicats, Acidule a su se faire une place sur la bande FM; grâce notamment à son journal local, elle est devenue un média apprécié dans la région lausannoise. Qui d'autre qu'elle peut assurer plusieurs heures d'émissions et de débats avant chacune des (nombreuses) votations communales? ou retransmettre en direct les séances du Conseil communal? Animant la vie locale, la station était connue et reconnue, si bien que conseillers d'Etat et municipaux s'y exprimaient régulièrement depuis un studio encombré. Ils n'hésitaient pas non plus à se donner en spectacle lors d'émissions réalisées à partir d'un bistrot ou au marché, débattant sous l'œil distrait des passants, qui observaient en souriant ces magistrats juchés sur d'inconfortables chaises pliantes, se partageant à quatre ou cinq l'unique micro en état de marche.

Acidule était donc prise au sérieux et a su remplir sa mission de radio locale. Se pose maintenant la question de l'avenir de la station. Reposant sur plus de cent bénévoles et tournant avec un budget annuel de 60'000 francs, l'expérience tient déjà du miracle. Acidule aurait bien besoin d'une plus grande assise financière et d'un ou deux permanents, rémunérés, pour assurer la continuité, préparer la relève et trouver des clients pour les espaces publicitaires. Mais sans pub pas de sous et sans sous pas de démarcheurs...

Certaines radios locales ont depuis quelques années et à titre expérimental le droit d'exister. Qui se préoccupera de leur en donner les moyens pour qu'elles ne tombent pas toutes aux mains de groupes de presse mais restent autant de voix originales sur la bande FM?

L'exception zurichoise

(*pi/cfp*) Ayant passé de l'auto à la cogestion, Acidule est une exception parmi ses consœurs: bien peu de radios locales en effet ne sont pas soutenues par un groupe de presse ou n'ont pas un fonctionnement de type commercial. Une autre station, LoRa, est une exception, zurichoise celle-là: totalement autogérée et ne se souciant absolument pas du taux d'écoute, elle a également connu les problèmes inhérents à ce type d'organisation, dont un incendie probablement criminel. Radio à la fois spontanée et anarchiste, LoRa n'hésite pas à annoncer les manifestations interdites (ce qui lui a valu d'être poursuivie) ni à retransmettre en direct certains événements qui occuperaient trop de temps d'antenne pour que les radios «officielles» le fassent; c'est ainsi que le congrès socialiste de 1984 sur la participation au Conseil fédéral fut retransmis, et que des enregistrements sur cassette des interventions furent proposés à la vente.

Mais la comparaison avec Acidule s'arrête là et, face à sa consœur zurichoise, la station lausannoise fait figure d'enfant de choeur.

Ce qui n'empêche pas les journaux sérieux comme le *Tages-Anzeiger* d'annoncer quotidiennement les programmes des radios locales zurichoises, dont LoRa. Etat d'esprit différent au bord de la Limmat et sur les rives du Léman: la station existe, on en parle. Les quotidiens lausannois ne citent Acidule qu'une ou deux fois par année: lorsqu'elle est la première à annoncer de source sûre que tel municipal ne se représentera pas ou lorsqu'elle est confrontée à des difficultés de fonctionnement. ■

Les faiblesses du fédéralisme

(suite de l'édito)

réaliser des objectifs communs prime l'obsession de défendre son territoire. Pour compléter ce dispositif, on peut imaginer la mise en place de conférences nationales regroupant les fonctionnaires fédéraux et cantonaux responsables de la gestion d'un domaine, avec un organe permanent assurant la circulation de l'information, la préparation des décisions techniques et de propositions à l'intention des magistrats. Pour ce faire, point n'est besoin de réviser la Constitution ni de modifier les lois. JD

TÉLÉVISION

Zapper en Italie

(*cfp*) Chaque téléspectateur est conscient de l'impossibilité d'avoir un programme télévisé personnel, même lorsqu'il dispose d'un vaste choix comme c'est le cas en Italie. Ni programmes de service public, ni circuits nationaux et ni télévisions locales ne sont suffisamment adaptés à des goûts difficiles. Et cependant, on peut faire des découvertes agréables comme ce fut récemment mon cas en suivant la *PE* (*Prima Edizione*) qui, chaque matin, apparaît sur *RAI DUE* de 6h35 à 8h30.

Donnons le sommaire:

6h35: *NBC Nightly News*, édition intégrale en anglais des informations en provenance des Etats-Unis.

7h.00: *TG 2 Dal Mondo*, quelques sujets des actualités du jour précédent repris de téléjournaux étrangers (A2, ZDF, TV soviétique, NBC, etc) diffusés en version originale avec sous-titres italiens.

7h.30: *I giornali*, une revue de presse très complète des journaux du jour.

8h15: *Economia e finanza*, l'actualité économique et financière.

A 8h30, *RAI DUE* passe à des sujets moins actuels et, probablement les téléspectateurs bien documentés vont-ils au travail.

J'ai vu de nombreux programmes d'informations télévisées mais force est de constater que cette «première édition» de la deuxième chaîne italienne, suivie pendant une semaine, fait une excellente impression et renseigne très complètement au réveil. ■